

**FORMULAIRE DE DEMANDE - PHASE 2 - CONCOURS DE DRESSAGE 2018**  
**COMPETITIONS NATIONALES (y compris les Coupes et compétitions durant la période hivernale)**

A ENVOYER UNIQUEMENT PAR E-MAIL A [calendar@equibel.be](mailto:calendar@equibel.be)

**AU PLUS TARD POUR LE 1/10/2017**

**!! ATTENTION !! – UN FORMULAIRE PAR DEMANDE DE CONCOURS – !! ATTENTION !!**

<b>Club organisateur</b>					
<b>Numéro du club LEWB</b>					
<b>Lieu du concours</b>					
<b>Personne de contact</b>					
<b>E-mail</b>					
<b>GSM</b>					
<b>Date de début</b>	...../...../2018	<b>Date de fin</b>	...../...../2018		
<b>Indoor/Outdoor</b>					
<b>Préférence de date</b> (voire 3ieme ✳)	1er choix	2ème choix	3ème choix	4ème choix	5ème choix

- ❖ *Veillez indiquer précisément quel(s) type(s) de concours vous souhaitez organiser et/ou quelle(s) catégorie(s) / catégorie(s) d'âge.*
- ❖ **Jeunes Chevaux** : *Un nombre limité de manches pour le Cycle sera attribué. Par ailleurs, les dates sont déterminées par la Commission Nationale de dressage.*
- ❖ *Pour les demandes de la phase 2, il faut tenir compte de l'article 432 (p.22) du règlement national de dressage. Le calendrier est établi par la Commission FRBSE de Dressage conformément aux règles de priorités suivantes:*
  - *Un organisateur de concours ayant une infrastructure hippique exceptionnelle, accepté comme telle par la Commission FRBSE, peut introduire une demande spéciale, lors du premier tour;*
  - *Un organisateur de l'année précédente recevra ensuite une première date, lors du second tour, à la condition de ne pas avoir annulé de concours;*
  - *Un nouvel organisateur recevra au troisième tour, également le choix d'une date libre;*
  - *Une seconde date sera accordée aux organisateurs ci-dessus, si ces dernières sont encore disponibles;*
  - *Et ainsi de suite.*

COUPE DE BELGIQUE	Par catégorie	Poney	Children	Junior	YR	Senior
<b>COMPETITION NATIONALE</b>	<b>Compétition standard (CDN)</b>	+ Cycle des jeunes chevaux	+ para equestrian (CPEN)	+ épreuves pour jeunes cavaliers		
<b>COMPETITION COMMUNAUTAIRE LEWB</b>	<b>CDC</b>	Communautaire 2 LEWB standard				

**REMARQUES**

*Si vous avez des demandes spécifiques pour votre concours (épreuves supplémentaires, gains supplémentaires ...), veuillez le mentionner ici.*

.....  
 .....

*Avec l'introduction de cette candidature, l'organisateur marque son accord avec le cahier des charges de la discipline.*

*Nom, date et signature du responsable du club/de l'organisateur*

En accord avec les règlements de la FEI, FRBSE et VLP-LEWB



Cher organisateur,

Nous commençons actuellement à préparer la saison 2018. Dans ce courrier, vous trouverez les informations importantes pour les compétitions (inter)nationales de dressage pour l'année 2018. La mise en place de ce calendrier se fera en deux phases.

Les concours sont à demander en respectant les différentes phases grâce à des formulaires distincts (voir annexe). Il faut utiliser un formulaire différent par concours à envoyer à [calendar@equibel.be](mailto:calendar@equibel.be).

### **Phase 1 : Concours internationaux et Championnats de Belgique**

Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, vous devez faire la demande d'une ou plusieurs dates pour ce type de compétitions.

Après le 1<sup>er</sup> septembre, ce type de compétitions peut uniquement encore être demandé moyennant l'accord des autres organisateurs et de la fédération, qui auraient reçu cette date pour l'organisation d'un concours (inter)national pour la même catégorie de cavaliers.

### **Phase 2 : Concours nationaux, Coupes et Cycle Jeunes Chevaux**

Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, vous devez demander une ou plusieurs dates pour les concours suivants : Concours Nationaux (également les Coupes) et les jeunes chevaux (dont le cycle).

Veuillez également indiquer si vous souhaitez organiser des épreuves pour les jeunes et/ou des épreuves nationales para-équestres.

Le cahier des charges qui sera d'application pour ces organisations sera publié avant le début de la saison.

Pour les demandes de la phase 2, il faut tenir compte de l'article 432 (p.22) du règlement national de dressage.

Le calendrier est établi par la Commission FRBSE de Dressage conformément aux règles de priorités suivantes:

- Un organisateur de concours ayant une infrastructure hippique exceptionnelle, accepté comme telle par la Commission FRBSE, peut introduire une demande spéciale, lors du premier tour;
- Un organisateur de l'année précédente recevra ensuite une première date, lors du second tour, à la condition de ne pas avoir annulé de concours;
- Un nouvel organisateur recevra au troisième tour, également le choix d'une date libre;
- Une seconde date sera accordée aux organisateurs ci-dessus, si ces dernières sont encore disponibles;
- Et ainsi de suite.

### **Remarques**

- Si un organisateur annule son concours, cette date est à nouveau disponible pour d'autres organisateurs.
- Si un organisateur souhaite ajouter ou modifier des éléments de son concours après la réalisation du calendrier, il doit en demander l'accord auprès de la ligue/la fédération et des autres organisateurs (inter)nationaux d'un concours se situant à la même date et pour les mêmes catégories.
- Le paiement des droits de calendrier pour les concours internationaux sera demandé en décembre. Une facture d'un montant de 25% des droits d'organisation sera établie en même temps avec un maximum de 1000 € par Comité Organisateur. Cette avance ne sera pas remboursée en cas d'annulation.

